

Image not found or type unknown



AGS et CGEA dont dépend l'entreprise

Par **Agone Arthur**, le **29/10/2018** à **09:47**

Bonjour,

Dans le cadre d'une saisine de Prud'hommes, dans le CERFA il faut citer les AGS comme partie si l'entreprise est en redressement judiciaire.

Sauf que je ne sais pas si nous dépendant du CGEA du siège de mon entreprise ou du CGEA du Groupe actionnaire majoritaire de mon entreprise (lui aussi en redressement judiciaire) ?

Comment savoir cela ?

Par **P.M.**, le **29/10/2018** à **13:37**

Bonjour,

A priori, c'est le CGEA du siège de l'entreprise mais le mandataire judiciaire devrait pouvoir vous le dire...